BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

St-Jérôme, le 10 septembre 2018

Monsieur Pierre Méthé
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria, 2ième étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4054-2018
Demande de révision de la décision D-2018-069 rendue dans le dossier R-3867-2013 (ACIG)
Notre référence : 3070-0372

Cher monsieur Méthé,

La présente fait suite à la lettre adressée par la Régie à tous les participants en date du 17 août 2018 en prévision de l'audience convoquée pour les 24 et 28 septembre 2018 dans le dossier mentionné en rubrique.

L'ACIG prévoit avoir besoin d'une période maximale de 90 minutes pour la présentation de son argumentation principale de même que pour sa réplique aux intervenants qui n'appuient pas sa demande en révision.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.
Par :

Guy Sarault, avocat
GS/cf

cc : Énergir a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Dossiers réglementaires
ACIG a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Mme Eveline Sallin
Mme Lucie Gervais